



20 km de Lausanne - samedi 7 et dimanche 8 mai 2022. Détail des mesures en matière de parcage et de circulation

Renseignements concernant la course

Départs samedi 7 mai (2, 4 et 5 km)

09h00 à 11h30	BCV Junior - parcours 4 km
12h00 à 12h30	Courir pour le plaisir - parcours 4 km
13h15 à 15h20	BCV Junior - parcours 2 km
15h45 à 16h45	Courir pour un petit plaisir - parcours 2 km
17h00 à 18h00	5 km élites et populaires
17h30 à 21h30	Apéro'run – parcours 4 km

Départs dimanche 5 mai (20 et 10 km)

09h30	Parcours 20 km (9 blocs) - Départs échelonnés toutes les 4 minutes
12h15	Parcours 10 km (15 blocs) - Départs échelonnés toutes les 4 minutes
13h15	Parcours 10 km walking (2 blocs)

Parcours

2 km

Allée du Bornan - av. Pierre-de-Coubertin - rte de Vidy - bord du lac - arrivée au stade Pierre-de-Coubertin.

4 km

Allée du Bornan - av. Pierre-de-Coubertin - rte de Vidy - allée de la Chamberonne - bord du lac - arrivée au stade de Coubertin.

5 km

Allée du Bornan – av. Pierre-de-Coubertin – av. de Rhodanie – pl. Bellerive – quai du Vent-Blanc – bord du lac – plage de Vidy – fontaine de Granit – ch. du Camping – rte de Vidy – ch. des Ruines-Romaines – arrivée au stade de Coubertin.

10 km

Av. de Rhodanie - place du Port - quai de Belgique - quai d'Ouchy - av. de la Tour-Haldimand – av. Général-Guisan - av. du Denantou - av. de l'Elysée - av. de Cour - av. de Montoie - ch. du Capelard - vallée de la Jeunesse - av. Pierre-de-Coubertin - rte de Vidy - bord du lac - arrivée stade Pierre-de-Coubertin.

20 km

Av. de Rhodanie - place du Port - quai de Belgique - quai d'Ouchy - av. de la Tour -Haldimand - av. Général-Guisan - av. du Denantou - av. de l'Elysée - av. de Cour - av. des Figuiers - av. de Montoie - av. de Cour prolongée - av. du Mont-d'Or - av. de la Dent d'Oche - place de Milan - av. de Milan - ch. des Fleurettes - ch. du Mont-Tendre - ch. de Fontenay - av. Marc Dufour - av. du Belvédère - av. de Tivoli - rue de la Vigie - rue des Côtes-de-Montbenon - place de l'Europe - rue Centrale - rue Pépinet - place Saint-François - rue de Bourg - rue Caroline - pont Bessières - rue Curtat - av. Menthon - rue Cité-Derrière - place du Château - rue Cité-Devant - place de la Cathédrale - rue Curtat - rue Pierre Viret - rue de l'Université - place de la Riponne - rue Neuve - rue de la Tour - rue de l'Ale - rue Saint-Laurent - rue Pichard - rue Grand-St-Jean - rue de la Louve - place de la Palud - rue du Pont - rue Centrale - place de l'Europe - rue de Genève - rue de la Vigie - av. de Tivoli - av. de Provence - vallée de la Jeunesse - av. Pierre de Coubertin - rte de Vidy - bord du lac - arrivée stade Pierre-de-Coubertin.

Direction de la sécurité
et de l'économie
Corps de police
Case postale 5354
1002 Lausanne
T +41 21 315 15 15
police@lausanne.ch



Mesures en matière de stationnement

Parcage autorisé :

Voitures :

Parcs de l'Université (payants) - Parcs de l'EPFL – P+R Bourdonnette - pl. Bellerive - parking d'Ouchy.

Handicapés:

Stade Samaranch au Sud.

Organisateurs :

Parcs Chalet-des-Bains.

Invités + Presse:

Rte de Vidy.

Fournisseurs - Partenaires :

Rte de Vidy + terrain de beach-volley.

P 2 roues:

Avenue des Figuiers 39-43, sur la contre-allée et dans son prolongement en direction de la Vallée de la Jeunesse.

Chemin du Bois-de-Vaux inférieur, avec prolongement sur la zone bleue jusqu'au chemin d'accès de l'auberge de jeunesse.

Interdictions de stationner

Endroit	Date - heure
Place Fontaine de Cuivre	03.05 dès 06h00
Av. Pierre de Coubertin (10 cases au sud de la Fontaine de Cuivre)	03.05 dès 06h00
Parc stade Coubertin	04.05 dès 06h00
Parc du Port de Vidy	05.05 dès 06h00
Av. de Coubertin (entre l'entrée du parking Samaranch et le parking du stade de Coubertin)	05.05 dès 06h00
Parc Samaranch	05.05 dès 06h00
Allée du Borman	06.05 dès 23h00
Av. Pierre-de-Coubertin	06.05 dès 23h00
Route de Vidy (entre P Coubertin et le giratoire du Bois-de-Vaux)	06.05 dès 23h00
Ch du Camping (zone devant l'entrée du camping)	07.05 dès 06h00
Parc Chamberonne	07.05 dès 06h00

Direction de la sécurité
et de l'économie
Corps de police
Case postale 5354
1002 Lausanne
T +41 21 315 15 15
police@lausanne.ch



Parking du Chalet-des-Bains	07.05 dès 06h00
Av. de Morges 56	08.05 dès 06h00
Ch. du Bois-de-Vaud inférieur (dès chemin d'accès à l'auberge de Jeunesse) – parc 2 roues	08.05 dès 06h00
Pl. du Château (parc 2 roues)	08.05 dès 07h00
Av. de Fantaisie, partie droite descendante	08.05 dès 07h00
Av. de l'Elysée 11 (secteur)	08.05 dès 08h00
Av. de Cour, entre Croix-d'Ouchy et Harpe-Cour	08.05 dès 08h00
Av. de Cour prolongée	08.05 dès 08h00
Av. du Mont-d'Or, de Contigny à Dent d'Oche	08.05 dès 08h00
Av. des Figuiers	08.05 dès 08h00
Figuiers 39 (contre-allée)	08.05 dès 07h00
Av. de Montoie, partie droite montante inférieure, entre les deux giratoires	08.05 dès 08h00
Ch. du Capelard	08.05 dès 08h00
Av. de la Dent-d'Oche	08.05 dès 08h00
Av. de Milan	08.05 dès 08h00
Ch. du Mont-Tendre 2-4	08.05 dès 08h00
Ch. de Fontenay 1+ 2 - 4	08.05 dès 08h00
Av. du Belvédère	08.05 dès 06h00
Bas Provence	08.05 dès 08h00
Tivoli supérieure	08.05 dès 06h00
Rue de la Vigie	08.05 dès 06h00
Rue de Genève devant la salle Métropole	08.05 dès 06h00
Rue Caroline (station taxis) + case livreurs	08.05 dès 06h00
Rue Curtat	08.05 dès 06h00
Rue Saint-Etienne	08.05 dès 08h00
Pl. de la Cathédrale	08.05 dès 06h00
Av. Pierre Viret	08.05 dès 08h00
Quais d'Ouchy et de Belgique	08.05 dès 08h00



Mesures en matière de circulation

Samedi 7 mai :

Rte de Vidy, tronçon compris entre le ch. du Bois de Vaux et le débouché sur l'av. Pierre-de-Coubertin

Trafic interdit dès 07h00.

Pierre-de-Coubertin. Trafic interdit dès 07h00.

Av. de Rhodanie, tronçon compris entre le giratoire de la Maladière et celui l'av. des Bains. Trafic interdit dès 16h45

Dimanche 8 mai dès 07h00 :

Av. de Rhodanie, entre le giratoire de la Maladière et le chemin du Stade. Trafic interdit.

Dimanche 8 mai dès 08h00 :

Av. de Rhodanie, dès le débouché de l'av. Pierre-de-Coubertin, direction Pully. Trafic interdit.

Quais d'Ouchy et de Belgique - Denantou – Elysée. Trafic interdit. Un couloir sera établi pour que les résidents du ch. de Cyrano puissent sortir en direction de Pully.

Place du Port. Trafic interdit.

Av. de Cour. Trafic interdit. Seules les voitures encore en stationnement peuvent quitter l'endroit dans le sens de la course. Un couloir de circulation sera créé entre les avenues d'Ouchy, sens descente, et de la Harpe, sens montée.

Av. des Figuiers. Trafic interdit. Circulation possible pour les résidents sur la voie montante.

Av. du Mont-d'Or. Trafic interdit. Circulation pour les résidents, entre le giratoire et le chemin de Contigny, uniquement pour quitter le secteur. Il en va de même pour les résidents entre l'avenue de Milan et le giratoire.

Av. de Milan. Trafic interdit.

Av. de la Dent-d'Oche. Trafic interdit.

Fleurettes - Mont-Tendre - av. du Reposoir. Trafic interdit, sauf sortie ou accès pour riverains.

Av. du Belvédère. Trafic interdit - habitants Languedoc-Tour-Grise exceptés (sortie par ch. de Bon Abri).

Av. de Tivoli. Trafic interdit. Sortie véhicules aire de stationnement sens descente autorisée.

Rue de la Vigie - Côtes-de-Montbenon. Trafic interdit.

Av. Jean-Jaques-Mercier. Trafic interdit. Accès au parking autorisé depuis Jules-Gonin.

Rue Caroline, partie inférieure. Le trafic sens descente sur la partie inférieure de la rue sera interdit.



Pont Bessières - Curtat - Menthon - Cité-Derrière - pl. du Château - Cité-Devant - esplanade de la Cathédrale - Pierre-Viret - Université. Trafic interdit.

Rue du Valentin. Trafic automobile descendant la partie inférieure dévié par la partie supérieure - usagers parking exceptés.

Rue de Genève, partie supérieure. Trafic interdit. La sortie des différents parkings sera maintenue. L'accès aux parkings, dans la mesure du possible, sera maintenu en fonction du passage des coureurs.

Av. de Provence. Trafic interdit dans le sens de la montée.

Afin de faciliter la fluidité du trafic, la police conseille d'utiliser les transports publics. Des renseignements concernant les mesures prises par les t-l sont disponibles sur le site www.t-l.ch

le Corps de police

Lausanne, le 2 mai 2022

Renseignements médias: Cap Jean-Philippe Pittet, chef communication, 021 315 33 55

Renseignements circulation : Adj Pierre Borgeaud, adjoint chef brigade motocyclistes, 021 315 34 31